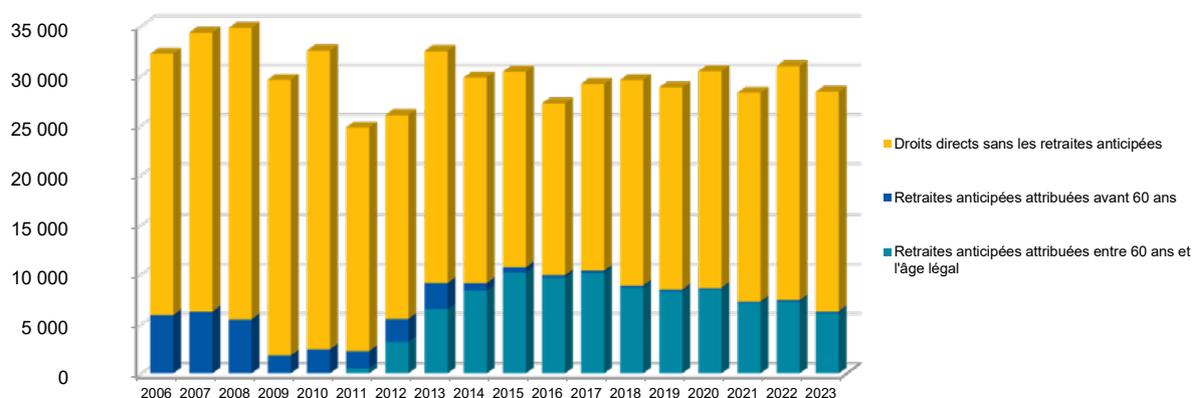


Retraités résidant en Carsat Bourgogne-Franche-Comté			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 869	23 686	38 555
Droits directs (retraites personnelles)	13 276	15 070	28 346
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 593	8 616	10 209
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 004	1 522	2 526

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 782	1 822	6 604
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,5 ans	63,2 ans	62,9 ans
Droits dérivés	76,9 ans	74,4 ans	74,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	11,0%	13,3%	12,2%
Retraités bénéficiant d'une surcote	15,4%	18,3%	16,9%

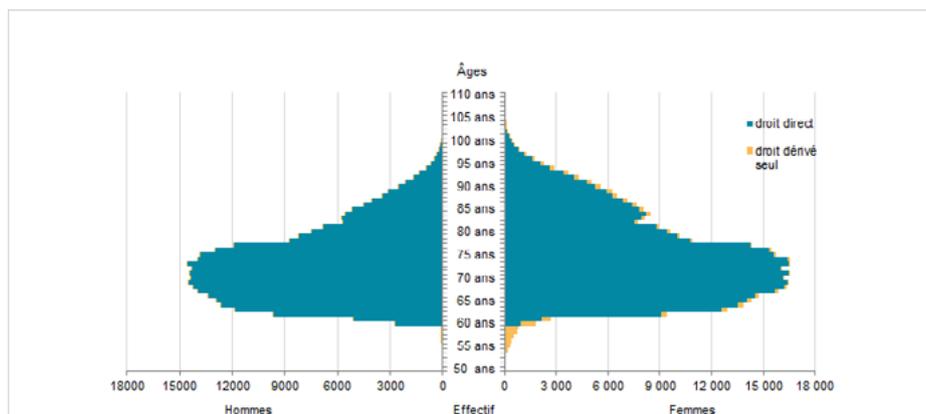
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	301 351	377 614	678 965
Retraités percevant un droit direct seul	288 718	266 338	555 056
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 561	11 880	13 441
Retraités percevant les deux à la fois	11 072	99 396	110 468
Minimum vieillesse ⁽²⁾	2,8%	3,2%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	94 361	38 955	133 316
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,4 ans	74,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	968 €	756 €	850 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,7%	45,7%	32,7%

1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

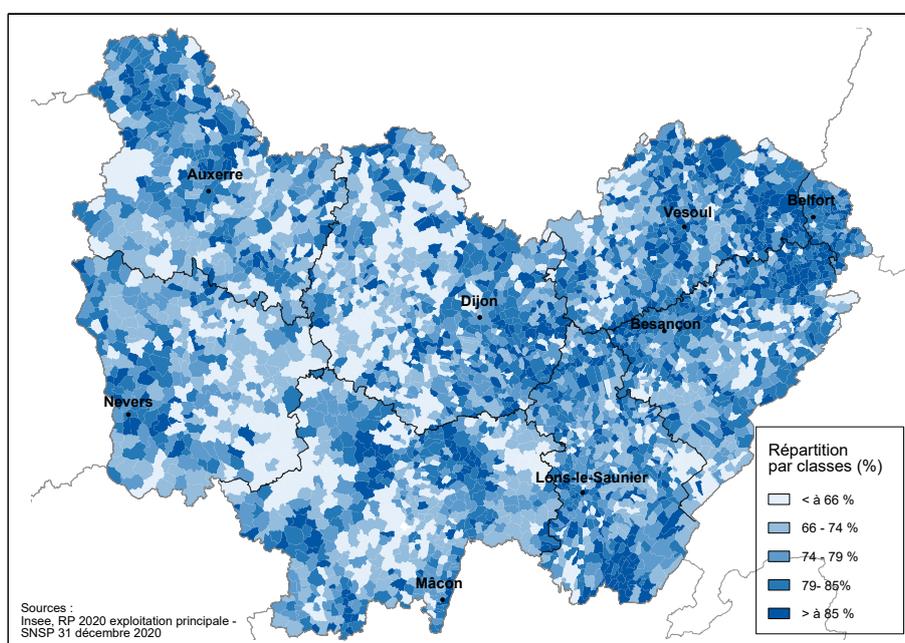
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).

3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bourgogne-Franche-Comté



Prestataires payés par la Carsat Bourgogne-Franche-Comté

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
21 - Côte-d'Or	48 757	62 170	110 927
25 - Doubs	49 425	61 800	111 225
39 - Jura	27 295	33 707	61 002
58 - Nièvre	21 952	29 073	51 025
70 - Haute-Saône	25 574	30 537	56 111
71 - Saône-et-Loire	60 004	75 551	135 555
89 - Yonne	32 407	40 578	72 985
90 - Territoire-de-Belfort	13 221	15 798	29 019
Total Carsat Bourgogne et Franche-Comté	278 635	349 214	627 849
Total hors Carsat Bourgogne et Franche-Comté	33 684	40 440	74 124
Ensemble des prestataires	312 319	389 654	701 973

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".